

2024_8_AC_Jurys_examens_INSPE_CESU_CAPEFE

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le jury du CESU - Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) (Enseignant-chercheur de l'Inspé) : Fatima DAVIN

Suppléant(e) : Patrice BONNET

Liste des membres :

Magali BALLATORE, Karima GOUAICH.

(Au moins un enseignant en langues vivantes et un enseignant de français en langue étrangère)

Personnalités qualifiées dans le domaine des relations internationales :

Liste des membres : Aucun.

Article 2 : La Directrice de l'INSPE et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2025



Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'INSPE



2024_8_AC_Jurys_examens_INSPE_CU_CAPEFE

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le jury du Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) (*Enseignant-chercheur de l'Inspé*) : Fatima DAVIN

Suppléant(e) : Patrice BONNET

Liste des membres :

Karima GOUAICH.

(Au moins un enseignant en langues vivantes et un enseignant de français en langue étrangère)

Personnalités qualifiées dans le domaine des relations internationales :

Liste des membres : Christophe CHILLIO (DRAREIC PACA).

Article 2 : La Directrice de l'INSPE et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 mars 2025



Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'INSPE

